

Réf: Dossier N° 061072

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « RESEAU D'EXCELLENCE POUR L'EDUCATION »
en abrégé « REXE »

Siège social Abidjan, Anyama, ADANGBE YAPOKOI, Lot 556, Ilot
83

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/02/2022, et enregistrés au CEPICI le 09/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « RESEAU D'EXCELLENCE POUR L'
EDUCATION » en abrégé « REXE »

Objet : - Construction, création et gestion d'établissements
d'enseignement (du préscolaire au supérieur) ;
- Edition d'ouvrages ;
- Librairie ;
- Formations ;
- Services divers.

Et généralement, toutes opérations techniques, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Anyama, ADANGBE YAPOKOI, Lot 556, Ilot 83

Dirigeant(s) : M KOUASSI Kassikpa Georges (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01509 du 14/04/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°11989/GTCA/RC/2022 du 14/04/2022

